

Le document, matière première de l'historien : exemples de la Révolution et de l'Empire

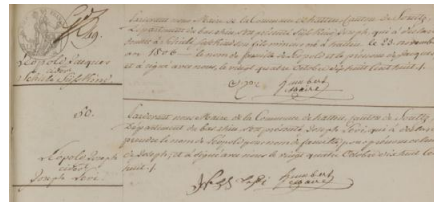
? - En vous aidant des informations apportées par le document et sa notice, associez par une flèche la citation d'historien au document qui pourrait fonder son analyse. Justifiez votre choix dans la case de droite et inscrivez-y le producteur du document.

- Recherchez les documents ci-dessous (première partie de l'exposition) en vous aidant de la cote. Inscrivez la nature et la date du document sous la cote*.

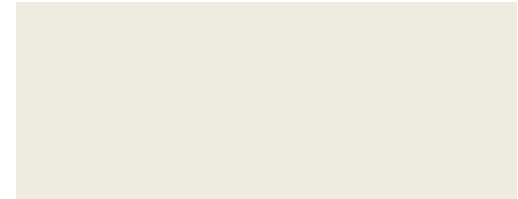
*Ensemble de symboles (lettres, chiffres, signes) servant à localiser un article dans un service d'archives.

« L'Égalité est une idée conquérante et une passion forte. Elle déclenche une puissante dynamique sociale, politique et culturelle qui contraint à reconnaître que les droits de l'homme et du citoyen sont autant des droits des femmes et citoyennes »

Bronislaw BACZKO, *Politiques de la Révolution française*, Saint Amand : Folio histoire, mai 2008



5 E 544/2

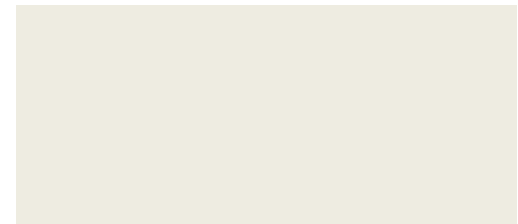


« A partir du moment où la religion doit se faire garante de l'ordre social, il importe que la communauté juive soit prise en compte dans ces tentatives d'apaisement. »

Jacques-Olivier BOUDON, *Napoléon et les cultes. Les religions en Europe à l'aube du XIX^e siècle (1800-1815)*, Paris : Fayard, 2002



1 L 1413/2

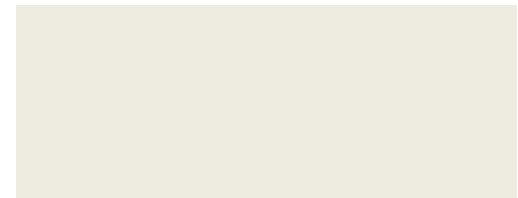


« Première étape de la séparation de l'Église et de l'État »

Alphonse AULARD, *Histoire politique de la Révolution française. Origines et développement de la démocratie et de la République*, Paris : Armand Colin, 1901. Accessible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4898p/>

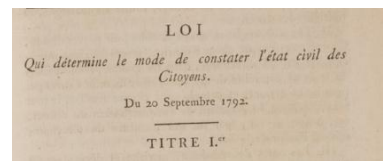


4 E 434/9

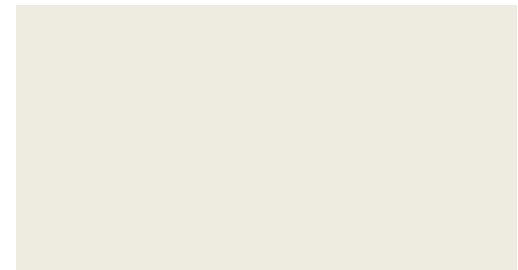


« En fait, l'armée de l'an II naît à la fois de la nécessité et du désespoir aussi bien que de l'idéalisme, et elle doit moins au volontariat et à la générosité d'esprit qu'à la contrainte. Les hommes, en effet, se sont portés volontaires lors du premier appel, en 1791, mais lors du second, l'année suivante, leur nombre devient nettement insuffisant pour satisfaire les besoins de l'armée. Une certaine forme d'obligation est alors rendue nécessaire (...)

Alan FORREST, « L'armée de l'an II : la levée en masse et la création d'un mythe républicain », *Annales historiques de la Révolution française* [en ligne], 335 | janvier-mars 2004, mis en ligne le 20 février 2008, consulté le 11 octobre 2012. URL : <http://ahrf.revues.org/1385>



1 L 219



INFO+ Le divorce, un petit pas dans l'émancipation féminine

L'institution du divorce, en septembre 1792, apparaît alors comme la conséquence logique de la laïcisation du mariage. Dans l'esprit des législateurs, le décret qui détermine les causes du divorce n'est que la mesure symétrique de celui du mariage. Le divorce, singulièrement celui par consentement mutuel, véritable invention révolutionnaire, reconnaît la liberté de chacun ou de chacune de rompre un contrat devenu caduc.

Il fait confiance autant à la femme qu'à l'homme. Certes, pour beaucoup, il ne s'agit pas de liberté, mais de moralisation : séparés par la mécontente sourde ou d'incessantes querelles, les ménages sont condamnés au libertinage, à la guerre intestine ou à la stérilité ; la possibilité de divorcer permettra de restaurer la morale, la fécondité des couples et, accessoirement, le bonheur.

Ils accordent pourtant à la femme une reconnaissance de droit qui, pour être modeste, n'en est pas moins essentielle. D'ailleurs, dès 1795, lorsque la bourgeoisie d'affaires revient au pouvoir, le divorce par consentement mutuel devient quasiment impraticable tant les formalités administratives le rendent difficile.

La suppression du droit d'aînesse et la majorité à vingt-et-un ans permettent cependant un partage plus juste de l'héritage et laissent aux filles la jouissance de leurs biens à leur majorité.

On peut considérer que les femmes sont philosophiquement considérées dans l'action révolutionnaire comme « citoyennes », membres de la Cité à part entière. Pour la plus grande partie des hommes, l'action révolutionnaire se pense en harmonie avec la philosophie nouvelle des Lumières et l'« homme » au sens large signifie l'être humain en général, hommes et femmes confondus.

En revanche, dès que la femme revendique sa reconnaissance politique, réclamant l'alignement des droits civiques sur les principes philosophiques citoyens, le législateur se dérobe ; le droit politique résiste et finit par verrouiller toute possibilité d'émancipation institutionnelle de la femme civique.

Les femmes n'accéderont pas à la citoyenneté de plein droit. Ce sont les hommes qui décideront seuls des lois (...).

D'après Bernard JOLIBERT, « la Révolution française et le droit des femmes à l'instruction, Résumé d'une désillusion », Revue *Expressions* n° 30, pp. 107-134, Saint-Denis, IUFM de la Réunion, [en ligne], mis en ligne au mois de décembre 2007, consulté le 12 octobre 2012. URL : <http://www.reunion.iufm.fr/Recherche/Expressions/30/Jolibert.pdf>